



CHÉCY

Conseil municipal 2016 : compte-rendu du 17 mai

L'an deux mil seize, le dix-sept mai à 20 heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Chécy en séance publique sous la présidence de madame Virginie Baulinet, 1^{ère} adjointe au maire de Chécy.

Présents : Mme BAULINET, M. RABILLARD, Mme GLOMERON, M. TINSEAU, Mme DAUDIN, M. GACHET, Mme PELLE-PRINTANIER, M. TAFFOREAU, Mme CHARDERON, M. PIZZINAT, Mme GACOIN, M. DOUCET, Mme PERROT, M. CHERRIER, Mme BERTRAND, M. TOULOUGOUSSOU, M. GRANDVILLIERS, M. LETELLIER, Mme PUGIN, M. DUVAUX, Mme COLLADANT, Mme PICARD, Mme LAMARQU (absente à partir de 22h35), Mme FELIX.

Absents excusés :

M. VALLIES ayant donné pouvoir à Mme BAULINET
M. LEPAULT ayant donné pouvoir à M. LETELLIER
Mme HERINO ayant donné pouvoir à Mme GRANDVILLIERS
M. LEPRETRE ayant donné pouvoir à Mme PICARD

Absent :

M. VAQUETA

Formant la majorité des membres en exercice, Mme PUGIN a été désignée secrétaire de séance

.....

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, TRANQUILLITE PUBLIQUE

1/ Approbation des comptes de gestions 2015

Le conseil municipal à la majorité (24 pour, 4 absentions) a approuvé les comptes de gestion 2015 dressés par le comptable public. Les comptes de gestion présentent les mêmes résultats au centime d'euros près que la comptabilité du maire.

2/ Approbation des comptes administratifs 2015

Le conseil municipal à la majorité (23 pour, 4 contre), a approuvé les résultats des trois comptes administratifs de la commune. Ces comptes administratifs retracent la comptabilité de l'exercice 2015 et sont en tous points conformes aux comptes de gestion dressés par le comptable public.

Les résultats des comptes administratifs sont les suivants :

- budget ville
Résultat net: 895 731, 22 €
- budget annexe G. Sand résultat net : 14 528, 25€
- budget annexe interventions économiques résultat net : 304 627, 15 €

3/ Affectation de résultats 2015

Le conseil municipal à la majorité (24 pour, 1 abstention, 3 contre) a approuvé l'affectation des résultats issus de la gestion de la commune pour 2015. Les affectations décidées sont les suivantes :

- ville : affectation de : 849 251, 86 € au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé
- ville : section de fonctionnement : 895 731, 22 € au compte 002
- budget annexe exploitation G. Sand : affectation de 14 528, 25 € au compte 002 résultat de fonctionnement reporté
- budget annexe interventions économiques : 304 627, 15 € sont affectés au compte 002

4/ Approbation des acquisitions et cessions 2015

Le conseil municipal a approuvé à la majorité (24 pour, 4 abstentions) le bilan des cessions et acquisitions immobilière fait pour l'exercice 2015.

5/ Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) / Fonds Unifié Logement (FUL) 2016 : approbation des montants

Le conseil municipal à l'unanimité a accepté la participation financière de la ville au fonds d'aide aux jeunes et au fonds unifié logement. Ces fonds sont gérés par le département du Loiret. La participation de la ville s'élève à : 0,65€ par habitant pour le FUL et 0,05€ pour le FAJ.

6/ Modalités d'organisation et d'indemnisation des astreintes pour le personnel municipal

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le régime des astreintes dans la collectivité et à autoriser le versement des indemnités d'astreinte aux agents concernés. Cette délibération fait suite à une demande du Trésor Public et n'entraîne aucune charge financière supplémentaire.

7/ Création au tableau des effectifs d'un poste d'ingénieur territorial

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la modification du tableau des effectifs en créant au tableau des effectifs permanents de la ville un poste d'ingénieur territorial à temps complet. Ce poste est destiné à promouvoir un agent de la ville méritant.

8/ Garantie d'emprunts : acquisition en VEFA de 5 logements - 13 rue de la Saugé.

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'annulation de la délibération n°2016.03.19 en date du 22 mars 2016, en raison d'erreurs matérielles et à accorder la garantie communale à hauteur de 50 % pour les 4 prêts et à autoriser Monsieur le Maire ou un de ses adjoints en exercice à signer les actes à intervenir. Ces garanties d'emprunts permettront la construction de 5 logements sociaux.

ESPACE PUBLIC - DEVELOPPEMENT DURABLE – BATIMENTS – URBANISME

1/ Convention Chécy / Agglo sur l'attribution d'un fonds de concours pour la rue du Croc

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la convention à passer avec la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, relative au versement par la communauté d'agglomération d'un fonds de concours à la commune d'un montant de 37 300€ pour participer au financement des travaux d'aménagement de la rue du Croc. Il a autorisé M. le Maire à signer cette convention. Ce fonds de concours va permettre la réalisation de travaux de réfection d'une partie de la rue de Croc à partir du rond-point des Ajoncs.

2/ Acquisition foncière d'un emplacement réservé situé au n° 30 rue du Laveau

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'acquérir de Mme Michelle NOGERT née ALLONGE, demeurant 288 Boulevard Georges CLEMENCEAU à MARCQ en BAROEUL (59700) la partie de parcelle cadastrée ZH 351, touchée par l'Emplacement Réservé n° 30 pour environ 587 m² au prix de 82 000.00 € auquel il convient d'ajouter 9 200.00 € d'indemnité de remploi, soit un total de 91 200.00 €. L'acquisition de cette parcelle permettra l'accès à une zone destinée à accueillir des habitations lorsqu'elle sera rendue constructible.

3/ Mise à jour de la cession de terrain avenue de Domrémy aux Résidences de l'Orléanais

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité d'annuler et de remplacer la délibération n°2015.05.44 du Conseil municipal du 12 mai 2015 et à décider d'aliéner aux Résidences de l'Orléanais domiciliées 16 Rue de la Mouillère à Orléans (45000), les parcelles sises au lieudit "Les Muids", nouvellement cadastrées ZS222, ZS218 et ZS 853 d'une contenance de 943 m² au prix forfaitaire de 50 000. La différence de prix entre estimation des domaines et aliénation soit 45 000 € correspond à la participation de la commune au titre de la réalisation de logements sociaux. La parcelle de terrain située derrière la poste permettra la construction de plusieurs logements sociaux.

ENFANCE – CULTURE – SPORT – ASSOCIATIONS

1/ Attribution des subventions 2016 (3^e partie)

Le conseil municipal à l'unanimité autorise l'attribution des subventions 2016 telle que présentée ci-dessous :

Nom de l'association	
Belles Vignes	200
Comité de Jumelage Chécy- Ilvesheim	600
F.N.A.C.A. Subvention exceptionnelle pour un mémorial	200
G.R.A.P. (Groupe de Réflexion d'Action et de Proposition)	690
C.E.R.C.I.L.	150
Total	1840 €

2/ Tarif préférentiel de l'espace George Sand pour la cérémonie de remise des diplômes du CFSA de l'AFTEC le 25 novembre 2016

Le conseil municipal a accordé à l'unanimité la gratuité d'une prestation technique au CFSA de l'AFTEC, afin de lui permettre d'organiser sa cérémonie de remise des diplômes à l'Espace George Sand, qui aura lieu le vendredi 25 novembre 2016. La prestation gratuite permettra d'économiser 576 € sur le prix de la location.

3/ Convention de partenariat entre la ville de Chécy et l'association l'Antirouille, années 2016-2018

Souhaitant pérenniser ce festival, mais aussi renforcer la collaboration entre la ville de Chécy et l'association L'Antirouille, il a été proposé de signer une convention triennale pour la période 2016-2018.

Le conseil municipal a accepté à l'unanimité que Monsieur le Maire signe la convention. L'association l'Antirouille organise avec la ville la manifestation « Hey, Gamins ! ».

4/ Tarif des ateliers jeune public du musée de la Tonnellerie

Le conseil municipal a fixé à l'unanimité de fixer les tarifs des ateliers Jeune public du Musée de la Tonnellerie :

- 1 enfant : 5 €
- 2 enfants d'une même famille : 8 €
- Au-delà de 2 enfants d'une même famille : 2 € / pour chaque enfant supplémentaire.

5/ Convention 2016 entre la ville de Chécy et l'association C.L.E pour les week end d'automne

Au regard de la période qui commence sur le mois de septembre, les Week-ends d'octobre deviennent les Week-ends d'automne.

Initialement prévus sur les week-ends du mois d'octobre depuis le début de ce partenariat entre la ville et l'association Chécy Libre Expression en 2006, ces expositions seront avancées d'une semaine afin de ne pas être intégrées aux vacances scolaires de la Toussaint et de répondre à la demande de l'association.

Le conseil municipal a autorisé à l'unanimité que Monsieur le Maire signe la convention 2016 entre la ville de Chécy et l'association Chécy Libre Expression pour l'organisation des Week-ends d'automne au Musée de la Tonnellerie.

6/ Bibliothèque municipale : élimination de documents - autorisation de vente et tarifs

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'autorisation de la vente de livres désherbés de la bibliothèque municipale, et a fixé les tarifs de ces ventes selon les modalités exposées ci-dessous et applicables au 1er juin 2016 :

Catégorie de livres	Tarifs de vente
Beaux livres	3 €
Romans et documentaires adultes	1 €
Romans, albums et documentaires Jeunesse (lot de 2)	1 €
Bandes dessinées (adulte ou enfant)	1 €

7/ Gratuité de l'espace George Sand pour des organismes publics

Le conseil municipal a autorisé à l'unanimité la gratuité de l'Espace George Sand aux organismes publics cités ci-dessous :

- La communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire,
- Le Conseil Régional Centre – Val de Loire,
- Le Conseil départemental du Loiret,
- L'Association des Maires du Loiret,
- L'Association des Petites Villes de France (A.P.V.F.),
- Les syndicats de commune ou organismes publics dont fait partie la commune,

afin d'y organiser des réunions générales ou formations.

A l'instar des associations caciennes, ces organismes ne pourront bénéficier gratuitement de l'Espace George Sand qu'une seule fois dans l'année.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1/ Motion concernant l'accord de libre-échange entre l'Europe et les Etats Unis (TAFTA)

Le conseil municipal à l'unanimité (Mme PICARD ne participe pas au vote) a approuvé une motion concernant l'accord de libre-échange entre l'Europe et les États-Unis (TAFTA), actuellement en cours de discussion. La ville demande :

- ✓ La diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations du TAFTA (ou TTIP) qui représentent une attaque sans précédent contre la démocratie.
- ✓ L'ouverture d'un débat national sur l'ensemble des accords de libre-échange impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socioprofessionnelles et des populations.
- ✓ L'arrêt des négociations sur le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TAFTA ou TTIP) dit Grand Marché Transatlantique tant que la représentation nationale n'aura pas approuvé ces négociations.

INFORMATIONS DIVERSES

M. RABILLARD indique à l'assemblée que la Préfecture a validé le plan d'accessibilité des bâtiments communaux approuvé par le Conseil Municipal.

Mme BAULINET indique que Mme PERROT a adressé 2 questions écrites, l'une sur l'édification d'antenne radiotéléphonie, l'autre sur des problèmes de voirie dangereuse rue des Sablons. Elle indique que ces questions feront l'objet d'une réponse ultérieure, mais précise que la réunion publique du 13 mai 2016 a largement évoqué le problème de l'antenne de radiotéléphonie et que les services municipaux vont examiner la situation de la rue des Sablons.

La séance est levée à 22h55.

Pour le Maire absent,
La première adjointe au Maire,

Virginie BAULINET

